



2018/2019

LICENCE LLSHS

MENTION

PSYCHOLOGIE

3^{ème} année

Directrice de département : Christine GAUX
(christine.gaux@univ-angers.fr)

Responsable d'année : Valérie BARBE (valerie.barbe-boudart@univ-angers.fr)

Secrétariat : Claire CHALET, bureau n°24

UA **FACULTÉ**
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Organisation des
enseignements

Modalités de
contrôle des
connaissances

Programmes et
bibliographie

Chartes

Calendrier
universitaire

**Université
d'Angers**

11, Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex

Téléphone :
02 41 22 64 21

Document
non-contractuel

Mise à jour : 09/07/2018

Présentation de la licence sciences humaines et sociales : mention Psychologie

Présentation

La Licence SHS mention Psychologie donne aux étudiants une bonne ouverture aux différentes sous-disciplines de la psychologie : psychologie clinique et psychopathologique ; psychologie clinique sociale ; neuropsychologie ; psychologie sociale ; psychologie cognitive, différentielle et ergonomique ; psychologie du développement. Elle offre une solide formation de base théorique et méthodologique. Elle intègre également des enseignements essentiels relevant de disciplines affines (biologie et psychophysiologie, statistiques). Elle vise également à apporter aux étudiants les compétences transversales indispensables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français, des langues étrangères, ou des outils relevant de la culture numérique. Elle offre aussi des ouvertures vers d'autres disciplines. Elle met l'accent sur la préprofessionnalisation et la pratique (notamment le stage obligatoire de 140 heures en L3 valorisant la formation des étudiants relativement à d'autres universités). Elle impose tout au long des six semestres une intégration d'éléments incontournables relevant de l'éthique et de la déontologie et un cadre permettant à l'étudiant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation. Des enseignements pré-professionnels permettent la découverte des différents champs professionnels de la psychologie et la rencontre avec des psychologues.

La formation est adossée au Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire.

Ce cadre permet à l'étudiant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation et le prépare à la poursuite du cursus de psychologie dans un Master délivrant le titre de psychologue (licence de psychologie obligatoire complétée par un Master de psychologie ; loi 85-772 du 25 juillet 1985) dans le cadre des Mentions et parcours proposés au sein de l'Université d'Angers, dans les Universités du Grand-Ouest ou au niveau national.

Débouchés

Les étudiants entrant dans la vie active à Bac + 3 sont plus particulièrement préparés à exercer dans les secteurs de la formation et des ressources humaines et dans les secteurs de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils peuvent également passer des concours pour accéder à des métiers administratifs. Les employeurs sont le plus souvent les administrations publiques et collectivités territoriales ainsi que les associations.

Les poursuites d'études envisageables à l'Université d'Angers sont les suivantes : (L'entrée dans ces formations est soumise à une sélection).

Master en Psychologie

- Psychologie (avec l'Université de Nantes) - Parcours UA : 1. Psychopathologie, Psychologie clinique du lien social et familial ; 2. Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques.

- Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé (avec les Universités de Rennes et Brest) - Parcours UA : 1. Neuropsychologie ; 2. Psychologie du vieillissement normal et pathologique ; 3. Neuropsychologie de l'enfant et troubles d'apprentissage.

- Psychologie sociale, du travail et des organisations (avec l'Université de Nantes) - Parcours UA : Psychologie sociale des risques et sécurité : mobilités et transports.

- Psychologie de l'éducation et de la formation (avec l'Université de Rennes) - Parcours UA : Psychologie de l'orientation tout au long de la vie.

Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)

Master Professionnel : Intervention et développement social.

Master professionnel : Etude sur le genre.

Licence professionnelle : Intervention sociale : Accompagnement de publics spécifiques

Organisation des enseignements en licence

Organisé en six semestres, le cursus de licence de l'U.F.R L.L.S.H. de l'Université d'Angers offre aux étudiant.e.s la possibilité d'effectuer un parcours d'étude dans une des six mentions proposées (L.L.C.E.R.– L.E.A. - Lettres – Histoire - Géographie et aménagement – Psychologie).

Accompagnement dans la réflexion sur le projet personnel et professionnel

De la L1 à la L3, chaque étudiant.e est accompagné.e, en lien avec le SUIO-IP, dans la réflexion et la définition de son projet professionnel.

En L2, une UEP de 12h hebdomadaires par semestre permet la découverte des champs professionnels correspondant aux cursus de l'U.F.R., notamment par des rencontres avec des professionnels.

En L3, il n'y a plus d'enseignement « mineur », mais l'étudiant doit choisir plusieurs options professionnalisantes. Une UEP de 48 heures est prévue à chaque semestre. Elle se compose de plusieurs ECP/ECR de 12 heures au premier semestre et de plusieurs ECP/ECR de 12 heures au 2ème semestre dont un ECP obligatoire de stage. La validation du stage se fera sur présentation de l'attestation de stage au responsable d'année de L3.

N.B. Cet accompagnement vers la définition du projet personnel est complété par une obligation de stage de 10 jours minimum (soit 70h) à réaliser en L2 et/ou en L3.

Un catalogue présentant le contenu des cours est disponible sur le site de l'Université (accès direct sur la composante LLSH, onglet UE Mineure, UEP, ECR).

Pour la psychologie, un stage long de 140h est obligatoire en L3. Ce stage doit être réalisé avant le jury du semestre 6 et avant les sélections pour l'entrée en Master pour les étudiants qui souhaitent déposer leur candidature. Il ne pourra pas être réalisé durant l'été.

Maquettes : organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Licence de Psychologie, semestre 5									
Unité d'enseignement	Matière	Heures par			Evaluation des connaissances			Coef	ECTS
		CM	TD	TP	1 ^{ère} session d'examens		2 ^{nde} session		
					Assidus	Dispensés d'assiduité			
UEF 51 Fondamentaux de la psychologie	Psychologie clinique et psychopathologie	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Psychologie cognitive, différentielle et ergonomique	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Neuropsychologie	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Psychométrie		12		Contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	1	3
UEF 52 Fondamentaux de la psychologie	Psychologie du développement	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Psychologie clinique sociale	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Statistiques appliquées à la psychologie	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM et le TD	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
Langue et certification	Langue vivante (au choix anglais, allemand, espagnol)		20		Contrôle continu oral	Oral	Oral	1	2
UEP 4 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche	Suivi de stage*		12		Assiduité	Néant	Néant	1	3
	ECR : voir liste ci-dessous		12		Contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	1	2
	ECP: consulter la liste de l'UFR		12		Contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	1	2
Total semestre 5		72	140	0				14	30

* Condition de validation du semestre 5 : stage bloquant au niveau de l'UE et du semestre.

Licence de Psychologie, semestre 6

Unité d'enseignement	Matière	Heures par			Evaluation des connaissances			Coef	ECTS
		CM	TD	TP	1 ^{ère} session d'examens		2 ^{nde} session		
					Assidus	Dispensés d'assiduité			
UEF 61 Fondamentaux de la psychologie	Psychologie clinique et psychopathologie	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Psychologie du développement	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Psychologie cognitive, différentielle et ergonomique	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
UEF 62 Fondamentaux de la psychologie	Psychologie sociale	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Neuropsychologie	12	12		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	1,5	3
	Statistiques : soutien aux travaux de recherche		4		TD : contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	0,5	1
UEF 63 Fondamentaux de la psychologie (un thème au choix)	-Education, prévention, santé -Psychologie et champs social et médico-social - Psychologie de la santé et clinique intégrative -Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé -Master Psychologie sociale, du travail et des organisations -Master Psychologie -Master Psychologie de l'éducation et de la formation	24	16		CM : écrit (1h) TD : contrôle continu	Ecrit (1h) sur le CM	Ecrit (1h) sur les CM et TD	3	6
Langue et certification	Langue vivante (au choix anglais, allemand, espagnol)		20		Contrôle continu oral	Oral	Oral	1	2
UEP 5 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche	Suivi de stage*		12		Assiduité + Rapport	Néant	Néant	1	2
	ECR : voir liste ci-dessous ECP: consulter la liste de l'UFR		12		Contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	1	2
			12		Contrôle continu	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	1	2
Total semestre 6		84	136	0				15	30

* Condition de validation du semestre 6 : stage bloquant au niveau de l'UE et du semestre.

Liste des ECR : semestre 5

Master mention: Psychologie	Recherche en psychologie clinique : La famille et ses images	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Recherche clinique et découverte des tests	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Approche clinique du champ social : culture, identité, discours	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention: Psychologie sociale du travail et des organisations	Théories et pratiques favorisant les comportements éco-responsables	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Psychologie de la Persuasion et de la manipulation	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Psychologie sociale et environnementale	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention: Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé.	Troubles des comportements alimentaires – Partie 1	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Évaluation et prévention des conduites agressives	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Action et socialisation : une Approche neuropsychologique	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Méthodologie de la recherche en neuropsychologie	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention : Psychologie de l'éducation et de la formation	Développement atypique de l'enfant	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Projet de vie, entre rêves et réalités ? : dernières études dans les domaines du conseil et de l'accompagnement	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Conception analytique de la motivation : vers une élaboration et une implication dans les choix des personnes	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)

Liste des ECR : semestre 6

Master mention : Psychologie	Etude des traumatismes et résiliences en psychologie de la famille	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Approches de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Approches cliniques du champ social : individu, groupe, institution	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention: Psychologie sociale du travail et des organisations	Persuasion et prévention des risques	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Psychologie sociale des organisations	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention: Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé.	Troubles des comportements alimentaires – Partie 2	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Introduction à la recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Comportements à risque et de santé à l'adolescence	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Vieillesse des fonctions du lobe frontal	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
Master mention : Psychologie de l'éducation et de la formation	Introduction à la recherche en psychologie de l'orientation	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Développement, avancée en âge et vieillissement	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	La perception : une approche différentielle	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Recherche qualitative et expérience subjective en recherche	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)
	Psychologie des apprentissages scolaires	CC	Ecrit (1h)	Ecrit (1h)

Sigles à retenir

CC : Contrôle continu

CM : Cours magistral

DA : Dispensé(e) d'assiduité

DS : Devoir surveillé

EC : Élément constitutif

ECP : Éléments constitutifs préprofessionnels

ECR : Éléments constitutifs recherche

ECTS: European Credits Transfer System

E2O : Enseignement optionnel d'ouverture

ET : Examen terminal

IA : Inscription administrative

IP : Inscription pédagogique

LLSH : Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

UE : Unité d'enseignement

UEF : Unité d'enseignement fondamental

UEM : Unité d'enseignement mineur

UEP : Unité d'enseignement de préprofessionnalisation

UFR : Unité de formation et de recherche

Descriptif des enseignements et programmes

SEMESTRE 5

UEF51 Fondamentaux de la psychologie

Psychologie clinique et psychopathologie :

Descriptif du cours : Métapsychologie des névroses : de l'infantile à l'organisation névrotique, aux troubles chez l'enfant - Réflexion sur la névrose et ses spécificités métapsychologiques et structurelles générales. Les acquis freudiens dans le champ de la métapsychologie et de la sexualité infantile sont mis en lien avec les enjeux de l'organisation névrotique. La question de l'angoisse et du conflit névrotique est traitée en introduisant la notion de mécanismes défensifs. Le cours ouvre à la différence entre névrose infantile et troubles chez l'enfant pour présenter une initiation à la psychopathologie clinique de l'enfant. Les principaux troubles de la conduite chez l'enfant sont présentés dans la diversité de leurs expressions.

Compétences à acquérir : Situer la névrose d'un point de vue général comme organisation psychique en lien avec les aléas de la sexualité infantile. Maîtriser un discours sur la névrose d'un point de vue métapsychologique et être en mesure d'en décrire les enjeux en termes de conflits psychiques et de défenses. Avoir identifié que la névrose adulte est en lien avec la névrose infantile. Acquérir des connaissances dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant dans une approche sémiologique psychodynamique.

Enseignants : Franck Rexand-Galais, Yves Cochenec, ATER

Psychologie cognitive, différentielle et ergonomique :

Descriptif du cours : CM : Ce cours se propose d'approfondir les apprentissages réalisés dans le domaine de la psychologie différentielle à travers la notion de tests d'intelligence. La mesure de l'intelligence sera dans un premier temps abordée à travers une approche historique visant notamment à présenter les difficultés rencontrées à définir ce concept et les tentatives successives de mesures qui en ont résulté depuis le XIX^{ème} siècle. Les différentes théories de l'intelligence seront présentées avant de revoir les caractéristiques psychométriques des tests et les différents types de tests d'intelligence existants. Seront également abordés les différents facteurs à considérer lors de l'interprétation des résultats au test (e.g., facteurs sociaux et développementaux, observations cliniques réalisées lors de la passation, sources potentielles d'erreurs de jugement susceptibles de biaiser l'interprétation du psychologue). TD : Appliquer les principes des méthodologies de la recherche scientifique - Développer une connaissance des domaines d'application et d'interventions dans la recherche en psychologie de la cognition.

Compétences à acquérir : CM : Connaissances théoriques et méthodologiques relatives à la notion d'intelligence et aux différents types de tests permettant son évaluation. Sensibilisation à une utilisation critique et raisonnée des tests d'intelligence. Exercer son esprit critique vis-à-vis des résultats délivrés par les tests. TD : Développer ses capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, et s'initier à l'écriture scientifique. Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement : objectif, problématique, hypothèse, méthode,

analyse, implications. Construire un raisonnement conceptuel logique et cohérent, capacité à mettre ses connaissances en pratique (appliquer les concepts étudiés à des situations concrètes). Aptitudes à la recherche : savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche dans le champ disciplinaire en mobilisant la méthode appropriée ; savoir utiliser les outils statistiques appliqués à la recherche en psychologie.

Enseignante : Emmanuelle Ménétrier

Références :

Chartier, P., & Loarer, E. (2008). *Evaluer l'intelligence logique : Approche cognitive et dynamique*. Paris : Dunod.

Grégoire, J. (2004). *L'examen clinique de l'intelligence de l'adulte*. Liège : Mardaga.

Huteau, M., & Lautrey, J. (1997). *Les tests d'intelligence*. Paris : La Découverte.

Laveault, D, & Grégoire, J. (2002). *Introduction aux théories des tests*. Bruxelles : De Boeck.

Myers, A., & Hansen, C. (2007). *Psychologie expérimentale*. Bruxelles : De Boeck.

Rey, A. (2012). *Psychologie cognitive expérimentale*. Paris : PUF.

Rossi, J.-P. (1997). *L'approche expérimentale en psychologie*. Paris : Dunod.

Neuropsychologie :

Descriptif du cours : CM : Introduction à la neuropsychologie de l'enfant (définition, historique, contextes étiologiques, développement et cerveau,...) et à l'approche clinique dans cette discipline (dysphasie, trouble déficitaire de l'attention avec/sans hyperactivité, trouble du spectre autistique). TD : Initiation au bilan neuropsychologique chez l'enfant (entretien clinique, tests psychométriques, synthèse et transmissions,...).

Compétences à acquérir : CM : Comprendre les particularités de l'approche neuropsychologique chez l'enfant. Appréhender quelques grands syndromes cliniques en s'inscrivant dans cette approche. Se familiariser avec les concepts et les méthodes propres à la neuropsychologie de l'enfant. Acquérir le lexique indispensable à l'appréhension des troubles cognitivo-comportementaux et des troubles d'apprentissage en clinique pédiatrique. TD : Comprendre la démarche d'évaluation inhérente à l'approche clinique en neuropsychologie de l'enfant. Se familiariser avec les stratégies d'examen en neuropsychologie de l'enfant : entretien clinique, outils d'évaluation basés sur la performance, questionnaires de vie quotidienne, synthèse et transmission des résultats.

Enseignant : Arnaud Roy

Psychométrie :

Descriptif du cours : La psychométrie est une discipline qui intéresse tant les psychologues-cliniciens que les chercheurs en psychologie. Les psychologues-cliniciens utilisent, dans le cadre des évaluations psychologiques et neuropsychologiques, les instruments psychométriques créés en collaboration avec les chercheurs en psychologie. L'enseignement a pour objectif de faire découvrir la richesse de la psychométrie en transmettant des savoirs et savoirs faire concernant (a) la connaissance de plusieurs instruments et méthodes

d'évaluation des différents domaines de la psychologie, (b) la compréhension des principaux éléments de la théorie classique en psychométrie, (c) le jugement de la qualité psychométrique d'un instrument, (d) initiation aux savoir-faire et savoir-être du psychologue en situation d'examen psychométrique eu égard aux enjeux éthiques et déontologiques de la profession.

Compétences à acquérir : L'étudiant devra : Comprendre les enjeux et les fondements historiques et théoriques de l'évaluation psychométriques. Acquérir une connaissance sur la méthode des tests (standardisation, normalisation, étalonnage). Conduire une réflexion sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'interprétation des mesures Adopter une démarche critique à l'égard des tests psychométriques grâce : a) à la maîtrise des indices permettant de vérifier les qualités métrologiques des tests (validité, fidélité, sensibilité), (b) à un retour réflexif concernant le rôle et la position du psychologue en situation de bilan psychométrique.

Enseignantes : Céline Lancelot, Valérie Barbe et Rafika Fliss

UEF52 Fondamentaux de la psychologie

Psychologie du développement :

Descriptif du cours : CM : Psychologie du Développement : Versatilité et variabilités des développements et fonctionnements de la pensée chez l'enfant. Connaître des modèles post-piagétiens du développement de la pensée et comprendre que la versatilité cognitive et les variabilités intra et interindividuelles sont constitutives du développement. Pouvoir apprécier les similitudes entre la pensée du jeune enfant et la pensée de sujets plus âgés sur la base de vignettes thématiques (mémoire des événements, construction de l'espace..). TD : Approfondir la question des variabilités développementales et fonctionnelles à travers la communication d'une recherche à un public non expert en psychologie. Élaborer une question de recherche en lien avec cette thématique.

Compétences à acquérir : Être capable d'une critique argumentée du modèle piagétien au regard des nouveaux modèles et des recherches actuelles. Identifier les apports de ces nouvelles approches pour la pratique du psychologue dans le champ de l'évaluation et de l'éducation. Savoir construire et argumenter une question de recherche et les choix méthodologiques associés pour l'étude des variabilités développementales. Respecter les principes de l'éthique de la recherche. S'initier à une mission professionnelle du psychologue : la communication de recherches (ou diffusion des savoirs).

Enseignantes : Lydie Iralde, Céline Combes, Christine Gaux, ATER

Psychologie clinique sociale :

Descriptif du cours : Approches cliniques sociales de la mémoire et des identités sociales : Ce cours examine le caractère relationnel (familial, groupal, social) de la mémoire ainsi que la mobilisation de la mémoire dans la construction identitaire. Après une présentation historique des travaux sur la mémoire collective, le cours interroge le regain d'intérêt pour la mémoire qui marque les sociétés actuelles. Analyse de discours en pratique clinique : Ce TD propose une connaissance et une réflexion sur l'accompagnement psychologique des personnes en situation de

vulnérabilité sociale. Les visées à perspectives thérapeutiques sont étudiées. Les champs relatifs au territoire, à la famille, à l'emploi et à la santé sont abordés par différentes techniques d'écoute et d'analyse du discours.

Compétences à acquérir : Connaître différentes approches théoriques de la mémoire en psychologie clinique sociale. Identifier les préoccupations des sociétés actuelles pour la mémoire et comprendre l'impact de ces préoccupations sur l'individu. Établir des articulations entre mémoire et la construction identitaire/ la construction des altérités. Connaître les méthodes d'analyse du discours. Être sensibilisé aux processus psychologiques en situation de vulnérabilité.

Enseignante : Sharman Levinson

Statistiques appliquées à la psychologie :

Descriptif du cours : Ce cours fournit aux étudiants des outils et des méthodes statistiques qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs études et de leur vie professionnelle.

Compétences à acquérir : Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Voir le syllabus distribué en cours.

Enseignant : Alexandre Laurent

Langue et certification

Langue vivante (LV) : Ce cours a pour but de consolider les acquis, d'aborder des situations de communication quotidiennes, à l'oral comme à l'écrit, dans une langue simple mais compréhensible, à partir de supports authentiques de toutes natures (écrits, oraux, visuels) et de découvrir des aspects culturels de l'aire linguistique concernée.

Les enseignements de langue viseront à amener les étudiants au niveau B2 défini par le CECRL. Au terme de leur licence (ou même avant s'ils sont prêts), les étudiants pourront éventuellement prétendre à une certification en langue au moins de niveau B2. Cette certification leur sera utile pour intégrer certains Masters, pour partir étudier dans une université étrangère, et valorisera leur CV.

UEP 4 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche

Les étudiants de L3 Psychologie doivent choisir **3 ECP ou ECR de 12 heures parmi lesquels :**

I'ECP Suivi de stage obligatoire + 2 ECR OU 1 ECR + 1 ECP

A noter, les étudiants inscrits en psychologie et se préparant à **l'entrée en Master MEEF** devront choisir leurs ECP et ECR de 12 heures dans la liste proposée pour la Préparation à l'Enseignement Primaire.

La liste des ECP est consultable en ligne, sur le site de l'UA. Un descriptif des **conditions pour le stage** est présenté ci-dessous. La **liste des ECR** proposés par le Département de Psychologie au S5 est la suivante. Le descriptif de ces enseignements est présenté au-dessous.

Stage de 140h obligatoire et ECP 'Suivi de stage' obligatoire (pas de DA possible) bloquant au niveau de l'UE et du semestre.

ECR S5

Master Mention Psychologie

ECR S5 Approche clinique du champ social : culture, identité, discours
ECR S5 Recherche en psychologie clinique : La famille et ses images
ECR S5 Recherche clinique et découverte des tests

Master Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations

ECR S5 Psychologie de la persuasion et de la manipulation
ECR S5 Théories et techniques favorisant les comportements éco-responsables
ECR S5 Psychologie sociale et environnementale

Master Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

ECR S5 Action et socialisation, une approche neuropsychologique
ECR S5 Neuropsychologie
ECR S5 Troubles des conduites alimentaires - Partie 1
ECR S5 Evaluation et prévention des conduites agressives

Master Mention Psychologie de l'éducation et de la formation

ECR S5 Développement atypique de l'enfant
ECR S5 Projet de vie, entre rêves et réalités ? Dernières études dans les domaines du conseil et de l'accompagnement
ECR S5 Conception analytique de la motivation : vers une élaboration et une implication dans les choix des personnes

Descriptifs des cours :

Master Mention Psychologie

1 - ECR S5 Approche clinique du champ social : culture, identité, discours - Psychologie clinique sociale

Descriptif du cours : Après une exploration sémantique des différents concepts, la réflexion est introduite et soutenue par la présentation de recherches portant sur les questions d'identité, d'altérité et de menaces sur l'identité dans des situations de différence culturelle ou d'exclusion sociale. Dans un second temps, seront examinés de près les discours (médicaux, psychodynamiques, socioanthropologiques) sur l'identité et l'altérité dans le domaine de la santé et la « santé mentale ». On réfléchira aux enjeux identificatoires ou identitaires que la recherche peut mobiliser pour le chercheur ou le clinicien.

Compétences à acquérir : Analyse critique des discours « savants » (des chercheurs / des cliniciens) comme un des préalables à la construction des objets de recherche cliniques dans le champ social. Réflexion sur la posture et les appartenances du chercheur et leurs impacts sur la relation avec les sujets de la recherche, repérage des enjeux mobilisés par son propre discours. Saisir les dimensions sociales de la recherche et de la pratique clinique.

2 - ECR S5 Recherche en psychologie clinique : La famille et ses images - Psychologie clinique et psychopathologie, Psychologie clinique sociale

Descriptif du cours : S'initier à la recherche clinique dans son application au champ familial et social, pour en explorer les dimensions méthodologiques, avec ses enjeux et ses limites. Cette approche s'organisera à travers l'exploration des représentations de la famille selon les générations et la composition familiale, en s'appuyant sur la présentation et le partage de données cliniques issues du travail de terrain de l'étudiant. Comment les images comme les photos de famille influent sur la représentation de la famille et réciproquement.

Compétences à acquérir : Connaissances des outils cliniques de recherche. Compétence dans le traitement et l'analyse des données cliniques de recherche. Capacité à travailler en groupe

3 - ECR S5 Recherche clinique et découverte des tests - Psychologie clinique et psychopathologie

Descriptif du cours : L'enseignement vise à découvrir les tests psychologiques disponibles dans le champ de la psychologie clinique et psychopathologie pour engager le travail de recherche. Il s'organise comme un travail d'initiation et vise à inciter les étudiants à fréquenter la testothèque.

Compétences à acquérir : Connaissance des tests disponibles en psychologie clinique. Expression écrite et orale. Travail en groupe.

Master Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations

1 - ECR S5 Psychologie de la persuasion et de la manipulation - Psychologie sociale

Descriptif du cours : Cet ECR constitue une introduction à la prévention des risques dans les campagnes et messages publicitaires. Il s'agira de définir le champ théorique de la persuasion et de la manipulation en prenant en compte les heuristiques de traitement de l'information (Chaiken, 1980). On s'intéressera aux changements d'attitude consécutifs à un message persuasif; ces apports théoriques seront mis en perspective dans le contexte des médias.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ théorique de la persuasion et de la manipulation en psychologie sociale. Savoir identifier au travers des médias les techniques de persuasion et de manipulation employées dans différents messages.

2 – ECR S5 Théories et techniques favorisant les comportements éco-responsables - Psychologie sociale

Descriptif du cours : Cet ECR présente des théories, méthodes et outils pouvant favoriser les comportements de sécurité ou éco-responsables.

Compétences à acquérir : Mobiliser les concepts et les outils dans le champ des comportements éco-responsables.

3 – ECR S5 Psychologie sociale et environnementale - Psychologie sociale

Descriptif du cours : Cet ECR présente les relations entre individu et environnement au travers de concepts et thèmes clés comme l'attachement au lieu, l'identité de lieu et les espaces de vie ou encore la satisfaction résidentielle.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ théorique de la psychologie sociale et environnementale.

Master Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

1 - ECR S5 Action et socialisation, une approche neuropsychologique - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Il s'agira de comprendre comment sont représentées en mémoire les connaissances relatives aux actions routinières, qu'elles soient sociales ou non sociales (approches et modèles), comprendre l'intérêt de ces connaissances dans l'approche neuropsychologique des déficits exécutifs (troubles de la planification de l'action et des conduites sociales lié au syndrome frontal). Il s'agira également de s'intéresser à l'élaboration de protocoles permettant de recueillir quelques données préliminaires.

Compétences à acquérir : Développer des connaissances approfondies sur la thématique de l'ECR ; savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche en vue du mémoire de M1 ; savoir analyser et rendre compte de données ; aptitudes rédactionnelles, souci de la qualité ; préparation au mémoire de recherche de master 1 dans les disciplines engagées dans l'ECR.

2 - ECR S5 Neuropsychologie - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Les enseignements concerneront les modalités de mise en oeuvre d'un travail de recherche en neuropsychologie, par l'étude d'articles scientifiques par petits groupes. Les étudiants devront analyser 2 ou 3 publications en neuropsychologie portant sur le même thème, et par l'analyse de la méthode et des résultats, tenter d'en dégager une problématique qui pourrait constituer le point de départ de leur mémoire de Master 1. Seront également évoquées la forme que doit prendre le mémoire de recherche en M1, une initiation à la préparation de la soutenance (powerpoint) qui sera validée par un exposé oral terminal sur la thématique de recherche en neuropsychologie, qui fera également l'objet du dossier.

Compétences à acquérir : Acquisition des bases du raisonnement scientifique, de la revue de littérature à l'élaboration d'une problématique. Rigueur méthodologique. Analyse critique de publications. Capacités de synthèse. Prise de parole en public.

3 - ECR S5 Troubles des conduites alimentaires - Partie 1 - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Cet enseignement se donne pour objectif principal de présenter l'état des connaissances actuelles concernant l'Anorexie chez l'adolescent et l'adulte aux plans psychologique et neuropsychologique.

Compétences à acquérir : Intégrer des connaissances essentielles sur les

différentes modalités psychologiques des troubles du comportement alimentaire (psychique, neuropsychologique et sociale).

4 - ECR S5 Evaluation et prévention des conduites agressives - Psychologie clinique de la santé

Descriptif du cours : Dans le cadre des interventions en psychologie de la santé, un élément souvent crucial est celui de l'évaluation et de la prévention des conduites agressives et violentes. Cet enseignement propose une sensibilisation aux problématiques de l'agir auto et hétéro-agressif à partir d'une approche clinique et psychosociale. Cette ECR se décline en trois volets : - Domaines. Passages à l'acte auto-agressifs (crise suicidaire, automutilation) et hétéro-agressifs (violence scolaire, violence sexuelle) : processus développementaux et psychopathologie intégrative ; - Modalités d'intervention. Initiation aux focus group, médiation et intervention en situation de violence, évaluation clinique standardisée du fonctionnement actuel et passé des auteurs de violences sexuelles ; - Recherche. Études des facteurs de risque ou de protection à l'égard de l'auto ou hétéro-agressivité et/ou d'une éventuelle récurrence (distorsions cognitives, impulsivité, intentionnalité, entre autres).

Compétences à acquérir : Maîtriser et intégrer des théories, résultats de recherche, stratégies, méthodes et outils relevant de la psychologie de la santé et à la prévention des agirs agressifs. Analyser des questions approfondies sur les facteurs psychologiques et comportementaux liés aux conduites auto et hétéro-agressives. Identifier des interventions efficaces face aux situations de violence ou à leur prévention. Sélectionner des stratégies d'intervention appropriées.

Master Mention Psychologie de l'éducation et de la formation

1 - ECR S5 Développement atypique de l'enfant - Psychologie du développement

Descriptif du cours : Initier l'étudiant à l'approche développementale des parcours perturbés ou atypiques de l'enfant d'un point de vue théorique et méthodologique. Présenter les objectifs des recherches : caractériser les différences entre développement typique-atypique, identifier des trajectoires développementales, définir des critères de diagnostic ; concevoir des outils d'évaluation ; chercher des marqueurs précoces, des facteurs de risque, de protection ; étudier les représentations des éducateurs par rapport aux potentialités ; concevoir des dispositifs de remédiation, prévention, intervention auprès des parents, de formation des professionnels. Découvrir les incidences d'un handicap, d'un retard, d'un trouble ou d'un contexte socio-éducatif défavorisé sur le développement de l'enfant. Les développements des enfants à besoins spécifiques abordés seront par exemple : les handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, consécutifs à la prématurité ; les troubles des apprentissages, autistiques ; le haut potentiel ; le milieu socialement défavorisé. Seront aussi évoqués les intérêts de telles recherches pour les pratiques professionnelle, clinique.

Compétences à acquérir : Connaître les objectifs et caractéristiques des recherches dans le champ du développement perturbé et atypique de l'enfant ; Rendre compte des méthodes utilisées, de leurs intérêts et limites ; Etre capable d'avoir une lecture critique des recherches réalisées ; Concevoir une recherche dans ce champ ; Avoir conscience de l'intérêt de telles recherches pour la pratique professionnelle.

2 - ECR S5 Projet de vie, entre rêves et réalités ? Dernières études dans les domaines du conseil et de l'accompagnement - Psychologie cognitive

Descriptif du cours : Certaines personnes considèrent qu'elles n'ont pas véritablement choisi ce qu'elles font, qu'elles soient en formation ou bien en activité salariée. D'autres au contraire semblent s'épanouir dans leurs activités et ressentent du bien-être à les réaliser. Ces sentiments conduisent à des modifications profondes de la motivation, de l'effort, des performances, et en bout de course de la réussite, dans un sens positif ou négatif. L'objectif de cet enseignement sera de comprendre ce qui guide les choix de vie et qui font que l'orientation et l'insertion peuvent paraître choisies pour certains et au contraire subies pour d'autres. Les recherches actuelles sur la Théorie de l'Autodétermination (Deci & Ryan, 2002) seront présentées pour appréhender les notions de choix et de contrainte en orientations scolaire, universitaire ou professionnelle ainsi que les facteurs influençant ces choix comme le besoin d'autodétermination qui correspond au fait de se sentir libre de s'engager dans des activités ou bien le sentiment de contrôle et de contrainte du milieu dans lequel évolue l'individu.

Compétences à acquérir : Développer une argumentation avec un esprit critique. Cerner le contexte de vie de la personne et repérer ses difficultés et ses potentialités fonction de sa situation individuelle, familiale, sociale et culturelle. Comprendre les facteurs psychologiques en œuvre dans un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics.

3 - ECR S5 Conception analytique de la motivation : vers une élaboration et une implication dans les choix des personnes - Psychologie cognitive

Descriptif du cours : L'orientation scolaire et professionnelle concerne une diversité de publics et de situations. Le conseil en orientation a pour objectif d'aider les personnes à faire un choix d'études, de formation, de profession ou d'emploi et à s'y engager. Dans le domaine de l'orientation, on considère la motivation comme la résultante d'un ensemble de caractéristiques de la personne interagissant avec les situations, résultante dont on peut évaluer la «force» et la direction à l'aide de questionnaires ou de techniques d'entretiens structurés. Mais les facteurs motivationnels peuvent aussi être abordés sous leurs aspects processuels et dynamiques. Ainsi, les théories sociocognitives de Bandura et de Deci et Ryan peuvent suggérer des pistes de réflexion susceptibles d'aider la personne à entretenir et à renforcer sa motivation, ou à en modifier les composantes, au cours de sa démarche d'orientation et de ses insertions futures. La mise au premier plan de la personne comme « agent » de son orientation cherchant à avoir prise sur son environnement amène à s'intéresser aux représentations de soi et de l'environnement et aux modalités de leur évolution.

Compétences à acquérir : Comprendre l'impact de la motivation sur le dynamisme du comportement humain. Présenter l'évolution de ce concept au niveau historique ; les recherches et les méthodes utilisées. Montrer la diversité de la notion de motivation, et ses liens avec l'apprentissage, le travail ou encore la justesse des investissements consentis.

SEMESTRE 6

UEF 61 Fondamentaux de la psychologie

Psychologie clinique et psychopathologie :

Descriptif du cours : Métapsychologie des psychoses - Présentation conceptuelle générale de la psychose, accompagnée d'un comparatif des différents apports des auteurs qui ont théorisé les psychoses avant Freud et de Freud jusqu'à nos jours - 1) Le champ de la psychose en montrant son évolution, tant aux premiers temps du freudisme qu'au moment de la constitution du corpus freudien. Évolution dans le champ de la psychose dans les sphères 2) française (de Lacan aux explorations de Pankow ou de Green, 3) anglaise (de Klein à ses successeurs) et 4) américaine (Searles, Kohut...).

Compétences à acquérir : Situer la psychose d'un point de vue général comme entité nosologique. Maîtriser les discours sur la psychose d'un point de vue métapsychologique. Être capable de mobiliser un référentiel de savoirs sur la psychose en adéquation avec les théorisations des différents auteurs qui l'ont abordée. Être notamment en mesure de situer la psychose dans la diversité des approches françaises.

Psychologie du développement :

Descriptif du cours : CM : Développement identitaire et théories de la personnalité. Appréhender le concept d'identité et son développement au cours d'une vie à l'aide de différents modèles comme cadre pour aborder les principales théories de la personnalité et leurs prolongements opérationnels. Connaître les principaux modèles du développement de l'identité au cours de la vie et les théories de la personnalité. TD : Sensibiliser l'étudiant aux contraintes d'une situation de recueil d'un comportement. S'initier à l'analyse des variabilités inter et intra individuelles en situation de recueil de données.

Compétences à acquérir : Savoir distinguer les deux concepts (identité, personnalité), les repérer et les utiliser de manière adaptée. Savoir élaborer et gérer une situation de recueil de données impliquant un entretien de recherche. Savoir rédiger un compte rendu de sa démarche. Respecter les principes de l'éthique de la recherche.

Enseignants : Benoit Fromage, Lydie Iralde, Céline Combes, Christine Gaux, ATER

Psychologie cognitive, différentielle et ergonomique :

Descriptif du cours : CM : Présenter des connaissances spécialisées pour mieux comprendre la personnalité humaine et ses expressions au niveau des conduites individuelles - identifier les différents courants scientifiques en Psychologie Cognitive et Différentielle concernant la personnalité et l'ensemble des caractéristiques de l'individu (sensori-motrices, cognitives, émotives et sociales). 1 - Théories des types et des traits de personnalité. 2 - Théories psychodynamiques et humanistes. 3 - Théories de l'apprentissage social et théories cognitives. 4 - Évaluer la personnalité. TD : Développer une connaissance des domaines d'application et d'interventions des psychologues de la cognition. Capacité à construire un raisonnement conceptuel logique et cohérent, capacité à

mettre ses connaissances en pratique (appliquer les concepts étudiés à des situations concrètes). Poser et répondre scientifiquement à une question de recherche dans le champ disciplinaire en mobilisant la méthode appropriée. Utiliser les outils statistiques appliqués à la recherche en psychologie.

Compétences à acquérir : CM : Approfondir les concepts en psychologie différentielle et cognitive. Situer ces disciplines parmi les autres secteurs de la psychologie et des sciences cognitives. Posséder des connaissances générales sur les grandes fonctions psychologiques. Identifier et confronter les principales conceptions des phénomènes psychologiques et des modalités de leur étude. TD : Développer ses capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, et s'initier à l'écriture scientifique. Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement : objectif, problématique, hypothèse, méthode, analyse, implications. Capacité à construire un raisonnement conceptuel logique et cohérent, capacité à mettre ses connaissances en pratique (appliquer les concepts étudiés à des situations concrètes). Aptitudes à la recherche : savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche dans le champ disciplinaire en mobilisant la méthode appropriée ; savoir utiliser les outils statistiques appliqués à la recherche en psychologie.

Enseignante : Valérie Barbe

Références :

Howell, D.C. (2006). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck.

Myers, A., & Hansen, C. (2007). *Psychologie expérimentale*. Bruxelles : De Boeck.

UEF 62 Fondamentaux de la psychologie

Psychologie sociale :

Descriptif du cours : CM : Représentations sociales. Dans ce cours on abordera ce qui définit une représentation sociale, de la construction de l'objet aux aspects méthodologiques de recueil en se centrant particulièrement sur la théorie du noyau central des représentations sociales. TD : Analyses quantitatives de données issues d'outils de recueil des représentations sociales. Introduction à la classification et aux analyses factorielles multivariées.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ de la pensée sociale et l'approche structurale des représentations sociales. Savoir analyser quantitativement un objet de représentation sociale. Intégrer la diversité des méthodes et des analyses en psychologie sociale.

Enseignants : Sandrine Gaymard, Mathieu Bessin et Jean-Claude Etoundi

Références :

Abric, J.C. (Ed.). (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris: Presses Universitaires de France.

Abric, J.C. (Ed.). (1996). *Exclusion sociale, insertion et prévention*. Saint-Agne : Erès.

Flament, C. (1994). Structure, dynamique et transformation des représentations sociales. In J.C. Abric (Ed.), *Pratiques sociales et représentations* (pp. 37-57). Paris: Presses Universitaires de France.

Gaymard, S. (2003). *La négociation interculturelle chez les filles franco-maghrébines. Une étude de représentation sociale*. Paris : L'harmattan.

Neuropsychologie :

Descriptif du cours : CM : Ce cours s'inscrit dans le prolongement des enseignements dispensés en L1 et en L2 et vise à approfondir les connaissances théoriques en neuropsychologie concernant le vieillissement pathologique, la neuropsychopathologie de l'adulte et la neuropsychologie du trauma crânien. TD : Initiation au bilan neuropsychologique de l'adulte (entretien clinique, tests psychométriques, synthèse et transmissions,...).

Compétences à acquérir : CM : Compréhension et maîtrise des conceptions de l'approche neuropsychologique du vieillissement pathologique, de la neuropsychopathologie et du trauma crânien. TD : Comprendre les stratégies d'examen en neuropsychologie : l'entretien clinique, les outils d'évaluation, les questionnaires de vie quotidienne, la synthèse et la transmission des résultats.

Enseignants : Philippe Allain et Jérémy Besnard

Références : Seron, X & Van Der Linden, M. (2014). *Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte. Tome 1 - Evaluation*. Paris : De Boeck – Solal.

Statistiques : soutien aux travaux de recherche :

Descriptif du cours : Ce cours fournit aux étudiants des outils et des méthodes statistiques qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs études et de leur vie professionnelle.

Compétences à acquérir : Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre. Voir le syllabus distribué en cours.

Enseignant : Alexandre Laurent

UEF 63 Fondamentaux de la psychologie

Les étudiants choisissent **une** thématique parmi les suivantes. Les 2 premières thématiques sont ouvertes sur des champs sociétaux généraux et adoptent une approche multidisciplinaire, les 5 autres thématiques sont orientées sur les 4 mentions de Master proposées à l'Université d'Angers ou sur d'autres Universités.

Thématique 1 : Education, prévention, santé :

Descriptif du cours : Cet enseignement présentera le système éducatif, ses métiers, les fonctions de l'éducation familiale/scolaire, les politiques éducatives et de santé. Il s'agira d'aborder les facteurs individuels et contextuels impliqués dans des contextes particuliers, tels que l'éducation parentale (ex. stratégies familiales/parentales), les apprentissages scolaires et leurs difficultés (ex. dyslexie) et les conduites à risque (ex. violence scolaire, addictions, jeux dangereux). Des exemples de programmes pédagogiques, d'éducation et de prévention en milieu scolaire seront proposés ainsi qu'une sensibilisation aux parcours de soins et aux outils de médiation et d'accompagnement. Une mise en situation pratique permettra à l'étudiant d'approfondir un thème de son choix en lien avec son projet professionnel et d'utiliser un outil de médiation, d'éducation à la santé, de prévention ou d'information/accompagnement/formation des enseignants ou des parents.

Compétences à acquérir : Développer une connaissance du milieu de l'éducation : du système éducatif et des métiers de l'éducation ; des acteurs de l'éducation et de la santé scolaire et de leurs rôles dans la prise en charge des apprentissages scolaires et conduites à risque de l'enfant/adolescent; Savoir se repérer dans les démarches et parcours de soins ; Connaître les enjeux de santé, et les programmes de prévention et outils de médiation à disposition des professionnels de l'éducation et de la santé.

Thématique 2 : Psychologie et champs social et médico-social :

Descriptif du cours : Le cours porte principalement sur les publics et les institutions du champ social et médico-social à partir de 4 grands domaines, les mineurs (jeunes enfants, enfants, adolescents) et leur famille, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle (migrants, précarité, sans abri...). Les différents types d'accompagnement professionnel (face à la vulnérabilité des personnes), individuel ou collectif, ou d'intervention sociale tout comme la conduite de projet.

Compétences à acquérir : Identifier le rôle, la mission et les valeurs éthiques et déontologiques des professionnels du champ social et médico-social. Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. Caractériser son projet professionnel en fonction d'un contexte social, politique, économique et institutionnel. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Thématique 3 : Psychologie de la santé et clinique intégrative

Descriptif du cours : Cet enseignement propose une sensibilisation aux bases conceptuelles et une familiarisation aux principales interventions psychologiques en matière psychologie clinique intégrative et de la santé. S'inscrivant dans une vision moderne d'une clinique ouverte qui s'appuie sur les découvertes les plus récentes en psychologie et en psychiatrie, un volet théorique portera sur les processus en jeu dans l'apparition, le maintien ou les récurrences des formes classiques et contemporaines d'expressions symptomatologiques somatiques, relationnelles et psychiques. Trois domaines principaux et complémentaires seront couverts : La santé mentale (dépression, troubles anxieux, addictions, troubles de la personnalité...) ; Les relations interpersonnelles (couple, violence interpersonnelle, trouble de l'attachement...) ; L'ajustement face à la maladie et aux événements de vie (psycho-oncologie, deuil...)

L'enseignement est adossé aux principales formes de psychothérapies fondées empiriquement qui seront abordées dans le volet pratique (études de cas, mise en situation).

Compétences à acquérir : S'inscrire dans une approche intégrative des problèmes de santé mentale et de bien-être qui permet une appréhension multifactorielle de la réalité clinique. Élaborer et formaliser un diagnostic du fonctionnement psychologique en relation avec la santé de la personne, du patient, de son entourage. Acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques contemporaines : cognitivo-comportementale, systémique, biopsychosociale, psychoéducative, psychanalytique.

Thématique 4 : Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé :

Descriptif du cours : L'enseignement abordera la question du retentissement, dans les activités de la vie quotidienne, des troubles cognitifs, comportementaux et émotionnels observables dans différents types de populations cliniques (psychiatriques, neurologiques, développementales, etc.). Une perspective life span (vie entière) sera proposée, visant à intégrer les problématiques qui peuvent se poser chez l'enfant, chez l'adulte et chez les personnes âgées. Parmi ces problématiques, seront évoqués la qualité de vie, le handicap, la prise en charge, la scolarité ou encore le parcours de vie des patients concernés par ces pathologies. La réalité de la pratique du psychologue face à ces questions sera également abordée, et ce dans divers contextes institutionnels en lien avec la mention psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé.

Compétences à acquérir : Être en mesure de comprendre le retentissement fonctionnel des perturbations associées à différents champs de la pathologie. Adopter une perspective life span et aux interfaces des différents champs de la psychologie. Mieux comprendre les champs d'intervention et les moyens d'action du psychologue spécialisé dans cette mention.

Thématique 5 : Master Psychologie sociale, du travail et des organisations

Descriptif du cours : Psychologie sociale, risques et mobilités. CM : Psychologie sociale, risques et mobilités. Dans une première partie ce cours aborde la question du risque en psychologie. Les différentes approches sur la perception du risque. La prise de risque en fonction de l'âge et du sexe. Dans une seconde partie sera étudié le comportement social en particulier sur les dimensions "agressivité/altruisme, comportements prosociaux" selon les modèles de la psychologie sociale. TD. Recherche en psychologie sociale sur les mobilités. En groupe les étudiants auront à conduire une recherche sur le thème des mobilités jusqu'à sa présentation sous forme de communication orale.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ du risque en psychologie. Mobiliser les modèles en psychologie sociale qui concernent les comportements agressifs et altruistes. Savoir conduire un travail de recherche appliquée jusqu'à la communication des résultats à l'aide d'un support diaporama.

Thématique 6 : Master Psychologie :

Descriptif du cours : Enseignement qui prépare à l'entrée dans la mention Psychologie de Master. Les notions fondamentales approfondies dans les parcours de deuxième année de master sont définies : lien social, lien familial, traumatisme, contextes cliniques, parcours et trajectoire de vie, psychopathologie des liens... Les travaux dirigés viendront illustrer les pratiques psychologiques tant dans l'accompagnement à visée psychothérapeutique que dans le domaine de la recherche en psychologie clinique. Les débouchés de la mention Psychologie seront présentés.

Compétences à acquérir : Connaissance des notions fondamentales développées dans la mention Psychologie. Identification des pratiques et des contextes cliniques. Connaissance des champs d'application et des domaines de recherche relatifs à la mention Psychologie. Élaboration d'un projet professionnel cohérent.

Thématique 7 : Master Psychologie de l'éducation et de la formation :

Descriptif du cours : Ruptures scolaires, choix et accompagnements des parcours de vie et d'apprentissages. Seront abordés pour le CM les éléments théoriques suivants qui renvoient aux facteurs cognitifs généraux et différentiels de la personnalité et des apprentissages ainsi que de leurs implications dans différentes formes de développement chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte, conduisant à des ruptures scolaires ou professionnelles : styles de fonctionnement cognitif et de personnalité ; ruptures scolaires et situations de handicap : inclusion et autonomisation de la personne ; TCC, conseil et accompagnement des choix scolaires et professionnels ; apprentissages, difficultés scolaires et neuroéducation. Les heures de TD seront utiles pour illustrer les notions abordées dans le CM avec des mises en situation grâce à l'utilisation d'outils et de méthodes propres au domaine de l'Orientation Scolaire et Professionnelle : Outils d'évaluation et d'accompagnement des parcours de vie ; Méthodes d'étude de la personnalité et des représentations.

Compétences à acquérir : Analyser les facteurs et traits de personnalité. Analyser le développement des processus cognitifs et conatifs impliqués dans les apprentissages. Analyser les interactions entre ces processus cognitifs et les contextes éducatifs et formatifs. Analyser avec discernement et recul une situation, un problème.

Langue et certification

Langue vivante (LV) : Ce cours a pour but de consolider les acquis, d'aborder des situations de communication quotidiennes, à l'oral comme à l'écrit, dans une langue simple mais compréhensible, à partir de supports authentiques de toutes natures (écrits, oraux, visuels) et de découvrir des aspects culturels de l'aire linguistique concernée.

Les enseignements de langue viseront à amener les étudiants au niveau B2 défini par le CECRL. Au terme de leur licence (ou même avant s'ils sont prêts), les étudiants pourront éventuellement prétendre à une certification en langue au moins de niveau B2. Cette certification leur sera utile pour intégrer certains Masters, pour partir étudier dans une université étrangère, et valorisera leur CV.

UEP 5 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche

Les étudiants de L3 Psychologie doivent choisir **3 ECP/ECR de 12 heures parmi lesquels** :

1 ECP 'Suivi de stage' obligatoire + 2 choix possibles pour l'étudiant (2 ECR ou bien 1 ECR et 1 ECP)

A noter, les étudiants inscrits en psychologie et se préparant à **l'entrée en Master MEEF** devront choisir leurs ECP et ECR de 12 heures dans la liste proposée pour la Préparation à l'Enseignement Primaire.

La liste des ECP est consultable en ligne, sur le site de l'UA. Un descriptif des **attendus pour le stage** est présenté ci-dessous. La **liste des ECR** proposés par le Département de Psychologie au S5 est la suivante. Le descriptif de ces enseignements est présenté au-dessous.

Stage de 140h obligatoire, ECP 'Suivi de stage' obligatoire (pas de DA possible) bloquant au niveau de l'UE et du semestre et rapport de stage évalué.

ECR S6

Mention Psychologie

ECR S6 Etude des traumatismes et résiliences en psychologie de la famille

ECR S6 Approche de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant

ECR S6 Approches cliniques du champ social : individu, groupe, institution

Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations

ECR S6 Persuasion et prévention des risques

ECR S6 Psychologie sociale des organisations

Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

ECR S6 Introduction à la recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant

ECR S6 Troubles des conduites alimentaires - Partie 2

ECR S6 Comportements à risque et de santé à l'adolescence

ECR S6 Vieillissement des fonctions du lobe frontal

Mention Psychologie de l'éducation et de la formation

ECR S6 Introduction à la recherche en psychologie de l'orientation

ECR S6 Développement, avancée en âge et vieillissement

ECR S6 La perception : une approche différentielle

ECR S6 Recherche qualitative et expérience subjective en recherche

Descriptifs des cours :

Master Mention Psychologie

1 - ECR S6 Etude des traumatismes et des résiliences en psychologie de la famille - Psychologie clinique sociale

Descriptif du cours : L'enseignement sera composé d'une première partie définissant les concepts initiaux : psychologie de la famille, traumatisme et résilience. Une seconde partie sera consacrée à la présentation d'études portant sur cette thématique. Celles-ci aborderont des situations plus spécifiques telles que la famille en situation d'exil ; famille et grande précarité ; l'accompagnement psychologique des enfants exposés à la violence conjugale ; l'impact sur les relations familiales de l'annonce-diagnostique de maladie de l'enfant ; les comportements résilients dans les trajectoires adoptives. Il s'agit ici de proposer aux étudiants une initiation sur l'accompagnement des familles en relation avec le fonctionnement interpersonnel et les dysrégulations émotionnelles. L'approche conceptuelle relève de la clinique complémentariste pouvant se référer tant à l'approche psychodynamique ouverte qu'à la clinique sociale dans une perspective vie entière.

Compétences à acquérir : Acquérir des notions fondamentales en psychologie de la famille servant de base à la recherche appliquée et/ou au questionnement sur les pratiques. Connaissance des enjeux de la recherche appliquée. Connaissances et pratique de la clinique de la famille. Pratique individuelle de la recherche. Pratique collective de la recherche et de sa valorisation par le travail collectif.

2 - ECR S6 Approche de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant - Psychologie clinique et psychopathologie

Descriptif du cours : Initiation à la recherche dans le champ des troubles de la conduite chez l'enfant selon une perspective psychodynamique prenant appui sur la méthode clinique. L'étudiant est conduit dans cet enseignement à développer son aptitude au questionnement, pour s'engager vers un effort de problématisation, ceci en prenant appui sur la clinique psychopathologique de l'enfant pour développer ses compétences recherches.

Compétences à acquérir : Faire preuve d'une capacité à appliquer la démarche de recherche en clinique en s'appuyant sur une méthodologie adaptée au champ d'étude. Acquérir des connaissances dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant en explorant le champ documentaire ressource, s'initier à la problématisation et au travail d'articulation théorico-clinique. Développer ses compétences de travail en groupe.

3 - ECR S6 Approches cliniques du champ social : individu, groupe, institution - Psychologie clinique sociale

Descriptif du cours : Présentation de la démarche clinique dans le champ social. Définition du champ social. Présentation des principaux auteurs, fondateurs jusqu'à aujourd'hui, aux frontières de la clinique et du social. Présentation des principales références et principaux concepts.

Compétences à acquérir : Différencier psychologie sociale, psychosociologie, psychologie sociale clinique, sociopsychanalyse, analyse institutionnelle... Articuler les connaissances issues des différentes sous-disciplines. Comprendre les enjeux de la recherche dans ce champ.

Master Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations

1 - ECR S6 Psychologie sociale des organisations - Psychologie sociale

Descriptif du cours : On abordera dans cet enseignement les domaines et méthodes de la psychologie sociale des organisations. L'axe culturel des organisations avec le management et la culture d'entreprise. L'axe des problématiques de stress et des risques psychosociaux.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ de la psychologie sociale des organisations qui porte sur les interactions entre individus, groupes et structures organisationnelles. Mobiliser le concept de culture d'entreprise. Caractériser les problématiques de stress au travail.

2 - ECR S6 Persuasion et prévention des risques - Psychologie sociale

Descriptif du cours : La prévention dans le domaine des risques routiers. Psychologie de la publicité et de la propagande. Élaboration d'une problématique de terrain pour mettre en place une action de prévention en explicitant ses différentes étapes. Proposition d'un support concret d'action de communication (affiche, spot, message radio/vidéo...).

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ de la persuasion. Mettre en œuvre une action de prévention.

Master Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

1 - ECR S6 Introduction à la recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Cet enseignement a pour objectif de se familiariser avec l'élaboration d'un travail de recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant. Il sera organisé autour de plusieurs productions scientifiques concrètes (articles, manuels de tests,...), provenant principalement des travaux conduits sur les fonctions exécutives à l'université d'Angers auprès des enfants présentant un développement typique et perturbé (troubles neurodéveloppementaux, pathologies cérébrales acquises). En fonction de leurs centres d'intérêt, les étudiants auront à analyser, par petits groupes, l'une des thématiques de leur choix à partir des supports scientifiques fournis. Il s'agira de dégager la problématique des recherches présentées, la méthode et la manière d'exploiter/présenter les résultats.

Compétences à acquérir : Acquérir les bases du raisonnement scientifique en neuropsychologie de l'enfant : savoir identifier et rendre compte d'une problématique de recherche et de la méthodologie engagée pour l'opérationnaliser. Analyser la littérature scientifique, adopter une rigueur méthodologique, développer son sens d'analyse critique, favoriser les capacités de synthèse, encourager la prise de parole en public, s'entraîner à la communication scientifique. Se préparer à la forme académique d'un mémoire de recherche en Master.

2 - ECR S6 Troubles des conduites alimentaires – Partie 2 - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Cet enseignement se donne pour objectif principal de présenter l'état des connaissances actuelles concernant la boulimie et l'obésité chez l'adolescent et l'adulte aux plans psychologique et neuropsychologique.

Compétences à acquérir : Intégrer des connaissances essentielles sur les différentes modalités psychologiques des troubles du comportement alimentaire (psychique, neuropsychologique et sociale).

3 - ECR S6 Comportements à risque et de santé à l'adolescence - Psychologie clinique de la santé

Descriptif du cours : Dans le cadre des interventions en psychologie de la santé, un élément souvent crucial est celui du comportement des adolescents face aux actions de changement préconisé (prévention, réduction de la mise en danger de soi) ; il pose en particulier la question de la mobilisation des ressources personnelles et/ou sociales par rapport aux objectifs souhaités. Aussi, cette ECR interroge plus spécifiquement la question de la résistance au changement à travers une sensibilisation à l'approche clinique de la prise de risque à l'adolescence. Cette ECR se décline en trois volets : -Domaine. Modélisation des conduites à risque (addiction, sexualité, jeu pathologique) et approche transthéorique du changement -Modalité d'intervention. L'entretien motivationnel avec l'adolescent : fondements théoriques, principes généraux et stratégies thérapeutiques - Recherche. Efficacité potentielle, évaluation et éthique des thérapies motivationnelles en psychologie de la santé.

Compétences à acquérir : Maîtriser et intégrer des théories, résultats de recherche, stratégies, méthodes et outils relevant de la psychologie de la santé. Appréhender les vulnérabilités intrapsychiques, biologiques et environnementales spécifiques à l'adolescence. Analyser des questions approfondies sur les facteurs psychologiques et comportementaux liés aux conduites à risque. Identifier des interventions efficaces face aux situations à risque ou à la prévention. Sélectionner des stratégies d'intervention appropriées.

4 - ECR S6 Vieillesse des fonctions du lobe frontal - Neuropsychologie

Descriptif du cours : Comprendre comment les fonctions auxquelles contribuent les lobes frontaux vieillissent, tant dans le champ du normal que du pathologique. L'approche ne se limitera pas à l'étude des fonctions exécutives cognitives. Elle s'intéressera aussi aux mécanismes de régulation comportementale et aux aptitudes sociocognitives complexes (théorie de l'esprit, empathie, etc.).

Compétences à acquérir : Développer des connaissances approfondies sur la thématique de l'ECR. Savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche en vue du mémoire de M1. Savoir analyser et rendre compte de données. Aptitudes rédactionnelles, souci de la qualité. Préparation au mémoire de recherche de master 1 dans les disciplines engagées dans l'ECR.

Master Mention Psychologie de l'éducation et de la formation

1 - ECR S6 Introduction à la recherche en psychologie de l'orientation - Psychologie cognitive

Descriptif du cours : Cette ECR propose une introduction à la recherche dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle, dont l'une des particularités est de réaliser des études à très grande échelle et à distance, via internet. Ceci nécessite la maîtrise d'outils spécifiques de recueil de données, notamment à travers la mise en ligne d'échelles et de questionnaires destinés à être diffusés à un large public. Après avoir présenté les principales thématiques de recherche développées dans ce domaine, les enseignements seront centrés sur les pratiques associées : prise en main des outils, manières de recueillir et d'exploiter facilement les données ainsi récoltées.

Compétences à acquérir : Connaître des méthodologies de recherche, de recueil des données et des techniques d'analyse privilégiées par la psychologie de l'orientation. Choisir la méthodologie et les outils adéquats en fonction de l'objet de recherche considéré. Interpréter les résultats obtenus. S'informer sur les derniers résultats de la recherche.

2 - ECR S6 Développement, avancée en âge et vieillissement - Psychologie du développement

Descriptif du cours : Le vieillissement psychologique est un phénomène naturel qui appartient à tous les âges et s'exprime à travers des modifications de compétences et de points de vue. Ainsi conçu, le vieillissement est un processus qui n'est pas l'apanage d'une période de vie (la vieillesse) mais une expérience subjective au long cours qui embrasse divers aspects dont le plan psychologique. Comment la personne conjugue des composantes de son expérience passée, présente et à venir ? Comment elle donne sens à ce qu'elle vit ? Comment elle vit ses propres transformations sur différents plans ? L'enjeu de cet enseignement est de faire découvrir par une pratique de recherche en prise avec un terrain comment une personne perçoit son avancée en âge, comment elle construit une perspective sur elle-même à partir de sa propre expérience, comment elle est actrice de son vieillissement et comment l'évocation et la prise en compte de l'expérience subjective est une donnée majeure dans la compréhension du vieillissement psychologique.

Compétences à acquérir : Réalisation d'un travail de recueil de données sur un terrain choisi par l'étudiant et présentation orale qui prendra en compte la manière de faire participer l'auditoire. Recueillir l'expérience subjective de personnes à propos de leur propre perception de l'avancée en âge à l'aide de questionnaires et d'entretiens et être en capacité de relater ces observations à l'oral et à l'écrit.

3 - ECR S6 La perception : une approche différentielle - Psychologie cognitive

Descriptif du cours : Percevons-nous tous le monde de la même manière ? Cet enseignement se propose d'apporter des éléments de réponse à une question centrale dans le domaine de la psychologie de la perception, question qui sera appréhendée à travers la perception musicale et ce, par le biais d'une approche différentielle reposant sur une comparaison expert/novice. En quoi diffèrent la perception du novice et de l'expert, les non-musiciens peuvent-ils présenter des performances équivalentes à celle des experts, quels sont les effets de la pratique musicale sur le fonctionnement cognitif sont autant de questions traitées dans ce cours. Après avoir présenté les fondements de la perception auditive, seront

abordés les mécanismes impliqués dans le traitement de l'information musicale, que ce soit d'un point de vue cognitif ou cérébral. En dernier lieu, sera traitée la question de la pratique musicale (à un niveau amateur comme expert) et de ses effets sur le fonctionnement cérébral (i.e., modifications anatomo-fonctionnelles) et cognitif, qu'il s'agisse de processus spécifiques (i.e., perception de la musique) ou plus généraux, tels que la mémoire, l'efficacité intellectuelle ou le fonctionnement exécutif.

Compétences à acquérir : Connaissances théoriques sur la perception auditive et l'expertise ; compétences méthodologiques relatives aux paradigmes expérimentaux mis en place à la fois dans le cadre d'études sur ces deux thématiques : analyse de la construction d'une expérience, synthèse de travaux scientifiques, analyse critique des résultats exposés.

4 - ECR S6 Recherche qualitative et expérience subjective en recherche - Psychologie du développement

Descriptif du cours : L'approche qualitative en psychologie, choix épistémologique et posture du chercheur. L'expérience subjective : caractéristiques et conditions de production d'un discours en première personne. Mise en pratique et modalités de lecture, d'analyse et d'utilisation des contenus recueillis.

Compétences à acquérir : Flexibilité épistémologique et acquisition de techniques spécifiques à l'utilisation de l'expérience subjective en recherche.

Règles communes de contrôle des connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

NB : Pour le niveau L, les dispositions existantes dans l'arrêté du 23 avril 2002 sont abrogées.

Pour les licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 novembre 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

En revanche, ces dispositions s'appliquent à la licence d'administration publique (l'arrêté du 11 avril 1985, modifié par l'arrêté du 5 juillet 1994, portant dénomination nationale de licence d'administration publique est abrogé).

Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 2 mai 2017.

NIVEAU L

Les articles mentionnés font référence aux articles de l'arrêté du 1^{er} août 2011.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite par semestre. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau L est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Un redoublement par année de formation est de droit. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation.

Modes de Contrôle (article 11)

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et ou par un examen terminal.

Le contrôle continu est un mode de contrôle privilégié dans l'arrêté licence du 1er août 2011. Il permet à l'étudiant de se situer dans sa progression et de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Lorsque l'élément constitutif est évalué uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Ces évaluations peuvent éventuellement être affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 2. Si le volume horaire de l'élément constitutif est inférieur à 13 heures ou dans le cadre des UEL, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Une synthèse des 3 modes d'évaluation possibles des éléments constitutifs est présentée ci-après.

Validation – capitalisation – compensation (articles 13 à 16)

Il n'existe pas de note éliminatoire sur le niveau L.

La capitalisation est le processus qui permet à l'étudiant de conserver un élément constitutif, une unité d'enseignement ou un semestre auquel il a obtenu la moyenne.

- Un **élément constitutif** correspond préférentiellement à une matière. Une unité d'enseignement (UE) est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs regroupés pour leur cohérence.

Un élément constitutif est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un élément constitutif donne lieu à l'acquisition d'ECTS.

- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini. Elle peut être transférable dans un autre parcours, sous réserve de l'acceptation de l'équipe pédagogique et de compatibilité avec le parcours envisagé.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

- Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Pour le calcul de la moyenne semestrielle, les UE sont affectées de coefficients proportionnels aux ECTS et varient dans une proportion de 1 à 5.

Un semestre acquis est capitalisé et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (L1, L2, L3) pour permettre l'obtention de l'année L1, L2 et /ou L3.

- Une **année** est validée **dès la première session des deux semestres** dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10.

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'EC, entre les différentes épreuves
- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année L1, L2, L3, entre les deux semestres la composant dès la première session

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unités d'enseignement) en nombre entier et aux EC (Eléments constitutifs).

Sessions (articles 11 et 17)

Trois types de session peuvent être organisés en fonction des modalités arrêtées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation des formations :

- **session initiale (session 1)** : Il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.

- **session de remplacement** : il s'agit d'une session d'examen ouverte aux étudiants qui ont une absence ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. **Elle est organisée, dans la mesure du possible, lorsque l'évaluation est en contrôle continu.** Cette session est antérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).

- **session de rattrapage (session 2)** : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session. Cette session est postérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session.

La note attribuée en session de rattrapage à un EC est la meilleure des deux notes de cet EC entre la session initiale et la session de rattrapage. Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.

Dans le cas où un dispositif de soutien (accompagnement, tutorat...) est mis en place par l'équipe pédagogique et validé par le CA, l'intervalle entre la session initiale et la session de rattrapage est supérieure à deux mois.

Réorientation

Un dispositif de réorientation, à l'issue du premier semestre du L1 est organisé, avec entretien si nécessaire entre l'étudiant et la commission de réorientation.

Progression

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'étude suivante (de son parcours) dès lors qu'il a validé la ou les années précédentes:

- l'étudiant qui a validé sa L1 (60 ECTS) s'inscrit administrativement en L2
- l'étudiant qui a validé sa L1 et sa L2 (120 ECTS) s'inscrit administrativement en L3

Cas particuliers :

L'étudiant, qui a validé un semestre d'une année d'étude et à qui il ne manque que 12 crédits ECTS dans le semestre non validé (soit 48 crédits validés sur l'ensemble de l'année d'étude), est autorisé à s'inscrire administrativement dans l'année supérieure sur

décision du jury et doit s'inscrire dans l'année non validée. Dans ce cas particulier, l'acquittement des droits portera sur une seule année.

En cas de décision défavorable, le président du jury devra, après les délibérations, avoir un entretien avec l'étudiant pour lui expliquer la décision du jury.

En cas de redoublement, l'étudiant ne conserve aucune note inférieure à 10 d'une année universitaire à l'autre.

Jury (article 18)

Un jury est nommé par année d'études (L1, L2, L3). Il se réunit à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC et des UE, la validation des semestres en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Aux semestres pairs (semestre 2, semestre 4 et semestre 6), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme le cas échéant.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation provisoire de réussite de diplôme (DEUG ou Licence) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme final de Licence :

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé les trois années L1, L2 et L3. Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation de la L1 et de la L2 (soit 120 ECTS) entraîne de droit l'obtention du DEUG.

Le diplôme est édité sur demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes. Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Mentions de réussite

Les conditions de délivrance des mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.
- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG.

Inscription par transfert (article 13)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Dans le cadre d'un changement d'établissement pour une même formation, les crédits délivrés dans l'université d'origine sont définitivement acquis et l'étudiant valide seulement le nombre de crédits qui lui manque pour l'obtention du diplôme.

Inscription par validation d'acquis, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absences

En cas de défaillance, seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une session seulement.

Dans le cadre des UEL, une absence injustifiée (due à une absence injustifiée, non remise de travaux...) sera remplacée par un zéro sur Apogée.

Obligation de stage en licence

A partir de la rentrée 2015, chaque étudiant.e inscrit.e dans un cursus de licence de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines devra avoir effectué un stage (ou plusieurs) d'une durée cumulée de dix jours ouvrés minimum (ou 70 heures) **au cours des années de L2 ou de L3** de la licence pour valider le grade de licence.

Un.e étudiant.e sous statut salarié dont l'activité est en lien avec les objectifs de formation peut bénéficier d'une évaluation de cette activité sous réserve d'obtenir au préalable l'accord du responsable des stages de la formation dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e.

On accordera la priorité aux stages en continu, mais on pourra aussi envisager la possibilité de stages filés une journée par semaine. A cet effet, une convention de stage sera délivrée par la composante, après demande sur IpOline <http://ipoline.univ-angers.fr>

L'objectif de ce stage est de permettre la découverte d'une pratique professionnelle en lien avec la formation et l'amorce d'une réflexion sur l'adéquation avec le projet personnel de l'étudiant.e.

Si vous envisagez de partir en Erasmus (ou tout autre type d'échange) en L3, il vous est conseillé de réaliser ce stage dès la L2.

La procédure pour obtenir une convention de stage est la suivante : (Merci de prévoir un minimum de **deux semaines** avant le début du stage) :

1. rendez vous sur votre ENT → à l'onglet "insertion pro/stage" → stage → commencez votre saisie → connexion à Ipoline avec vos identifiants universitaires
2. remplissez le formulaire en ligne et téléchargez votre attestation d'assurance en responsabilité civile (obligatoire), puis validez
3. l'enseignant référent sélectionné sera averti par mail qu'une demande de stage est en attente de validation
4. dès que l'enseignant a validé, le bureau des stages est averti qu'une demande de convention est en attente d'édition. Une fois éditée, la convention de stage vous sera envoyée par mail pour signature.

Important : Aucun stage ne peut commencer sans convention signée par toutes les parties. De même, aucune convention ne sera délivrée si le stage est déjà terminé.

Vous trouverez l'**attestation de fin de stage**, seul document à faire remplir par votre structure d'accueil (en fin de stage), sur le site de l'UA, onglet « Stages, mode d'emploi ». Vous ferez une copie de cette attestation que vous remettrez à votre gestionnaire (secrétariat), et conserverez l'original.

Charte des examens

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances, définies conformément :

- à l'article L613-1 du Code de l'Education,
- à l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence,
- à l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de Master

réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université d'Angers.

Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, par voie d'affichage au plus tard un mois après le début des enseignements, et ne peuvent être modifiées en cours d'année, y compris entre les deux sessions (circulaire ministérielle du 1er mars 2000).

Une plaquette reprenant les programmes, les modalités de contrôles des connaissances et le règlement des examens est remise à chaque étudiant au plus tard un mois avant le début de la première session, c'est pourquoi, il est impératif que les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances remis aux étudiants soient déposés dans les services de scolarité des composantes et à la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

Les dispositions ci-dessous s'appliquent également au parcours de PluriPASS, sauf dispositions contraires ou spécifiques prévues par la réglementation de ce dernier.

Organisation des examens

1) Sessions d'examens

- Une période de cinq jours pouvant englober vacances, week-end et jours fériés (avec suspension des cours, TD, TP et stages), permettant de réviser, est fixée avant chaque période d'examens. La CFVU devra veiller à ce que les examens de janvier ne débutent pas avant le 3 janvier.
- Le délai entre la première session (principale) et la deuxième session (rattrapage) de chaque semestre est fixé en application des textes en vigueur.

2) Convocation des candidats aux examens

- La convocation aux épreuves écrites et orales des examens sera réalisée par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet. Le délai entre la date d'affichage et la première date d'épreuve de l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à deux semaines, hors vacances universitaires pour les examens de première session. Pour les oraux, les convocations doivent être faites par heure ou demi-journée.
- Cette convocation comporte au regard du libellé de chaque épreuve de l'examen, l'indication de la date, de l'heure, du lieu et les documents et matériels autorisés. En tout état de cause, une convocation individuelle doit être envoyée, au moment de l'affichage, aux étudiants dispensés d'assiduité. En cas de changement d'adresse, il appartient à ces derniers de le signaler au service des examens.
- La date du début des épreuves de la seconde session est affichée dès que possible dans l'ENT des étudiants.

3) Préparation des examens

Rôle de l'enseignant responsable du sujet :

(est responsable du sujet, l'enseignant responsable de l'unité correspondante)

- Il est responsable de la forme, de la nature, du contenu et de la remise du sujet au service des examens.
- Il respecte les directives fixées par l'administration de sa composante (en particulier pour les dates de remise des sujets).
- Il est libre d'indiquer un barème de notation et de proposer plusieurs sujets au choix, en veillant bien à l'égalité entre tous les étudiants.
- Il précise sur le sujet et au responsable des convocations, les documents (dictionnaire...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que le nom, la durée et la session de l'épreuve. En l'absence d'indication aucun document, ni matériel, n'est autorisé.

- Il est tenu d'être présent sur les lieux de l'examen pendant toute l'épreuve ou d'être joignable.

Rôle des services administratifs

- Ils préparent les calendriers d'examen en coordination avec le Président du jury.
- Ils préparent les sujets d'examens à partir des documents remis par les enseignants
- Ils fournissent la liste d'émargement.
- Ils organisent la préparation des salles d'examens et vérifient le bon état de la salle et du matériel.
- Ils attribuent une place numérotée à chaque étudiant.
- Ils mettent en œuvre les dispositions nécessaires et adaptées aux étudiants handicapés.
- Ils convoquent les surveillants des épreuves, sous la responsabilité du directeur de composante.

Déroulement des examens

1) L'étudiant face à l'examen

- L'étudiant doit :

- Etre toujours en possession de sa carte d'étudiant. A défaut, il doit justifier de son identité à l'aide d'un document original comprenant une photo.
- Composer seul (sauf disposition contraire).
- N'utiliser que les documents et matériels autorisés identifiés par la convocation.
- Attendre impérativement la fin de la première heure de composition (ou la fin de la première demi-heure pour une épreuve d'une heure) pour pouvoir quitter momentanément ou définitivement la salle (même si l'étudiant rend copie blanche).
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen.
- Eteindre son téléphone portable, ainsi que tout objet connecté (montre, tablette...) et les déposer dans son sac à l'entrée de la salle.
- Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.

Rendre sa copie et émarger avant de sortir de la salle d'examen.

- Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire de composition ou de toute autre disposition spéciale, organisée par le service des étudiants handicapés de l'Université, après décision du S.U.M.P.P.S. dans le respect des textes réglementaires (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006). Les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps doivent disposer d'une heure de pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première épreuve de l'après-midi.

- Pour l'anonymat des copies : les copies des épreuves écrites des examens de la première et de la deuxième session sont rendues anonymes. L'étudiant ne doit apposer aucun signe distinctif sur sa copie. Sont exclus du champ de cette disposition les épreuves de contrôle continu, de TP, TD, rapports de stage, mémoires de recherche, dossiers de travail.

2) Surveillance des salles d'examens

- Les surveillances des salles d'examen peuvent être assurées par des enseignants ou des personnes extérieures recrutées pour cette mission. Dans tous les cas, l'enseignant responsable du sujet doit être présent dans la salle ou immédiatement joignable le premier quart d'heure de l'épreuve.

- Il convient de faire composer dans une même salle uniquement des épreuves d'examen de même durée.

- L'information est donnée aux surveillants des conditions particulières dont bénéficient certains étudiants (ERASMUS, handicapés...). S'ils sont dans une salle à part, les étudiants doivent recevoir les mêmes informations que celles données aux autres étudiants au début et en cours d'épreuve.

- La salle comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un, sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen). Il faut prévoir obligatoirement trois surveillants entre quatre-vingt et cent cinquante étudiants, quatre surveillants entre cent cinquante et deux cent cinquante, cinq surveillants au-delà de deux cent cinquante étudiants présents dans le même lieu.

- Pour les épreuves orales, au cas où l'examinateur serait seul avec l'étudiant, il doit dans la mesure du possible tenir les portes de la salle ouvertes. Un temps de préparation d'au moins dix minutes doit être laissé à l'étudiant.

Autres obligations des surveillants :

- Etre présents dans la salle d'examen quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.
- Vérifier la préparation matérielle de la salle.
- Vérifier l'identité des candidats à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs, après examen des cartes d'étudiant. En cas d'absence de pièce d'identité, il fera cette vérification dès la fin de l'épreuve.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen (tous les téléphones portables doivent être éteints).
- Respecter les règles particulières fixées par les composantes.
- Faire signer la feuille de présence.
- Vérifier que chaque étudiant rend bien sa copie (émarge si nécessaire dans le cas notamment où la durée de l'épreuve ne permettrait pas une vérification pendant l'épreuve) et compter les copies avant de quitter la salle.
- Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.

3) Accès des candidats aux salles d'examens

- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus d'une demi-heure après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de concours. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat arrivé en retard. De plus, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal de l'examen.
- Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle avant la fin de la première heure, ou la fin de la première demi-heure en cas d'épreuve d'une heure, même s'il rend une copie blanche.
- Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

Absence :

- Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral ou à un contrôle continu doit être déposé dans les trois jours ouvrables qui suivent l'épreuve auprès du service des examens de la composante.
- Dans le cas d'une absence justifiée en contrôle continu en licence, l'étudiant sera convoqué si possible pour une session de remplacement avant le jury de 1ère session. Si une session de remplacement ne peut être organisée, seules les notes des contrôles continus effectués seront prises en compte en première session.
- Pour toute absence justifiée ou non, en examen terminal oral ou écrit de session initiale, l'étudiant sera convoqué en session de rattrapage.
- Pour toute absence en session de rattrapage, le jury examinera les documents remis, et décidera souverainement de l'organisation d'épreuves de rattrapage après la seconde session. Dans trois cas : décès d'un proche (conjoint, ascendant ou descendant, frères et sœurs), accident grave, hospitalisation, ces épreuves de rattrapage seront obligatoirement organisées après la seconde session.

4) Etablissement du procès-verbal d'examen

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

- Remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figure en particulier :
 - Le nombre d'étudiants présents, présents non-inscrits, absents.
 - Le nombre de copies remises.
 - Les observations ou incidents constatés pendant l'examen.
- Remettre au service des examens :
 - Le procès-verbal renseigné, signé (par les surveillants).
 - La liste d'appel et d'émargement.
 - Les copies d'examen.
 -

5) Contrôle continu

- Un contrôle continu est organisé selon les modalités du contrôle des connaissances adoptées par la CFVU de l'Université. Ce contrôle continu doit avoir lieu prioritairement au cours de séances de T.P., T.D. Les étudiants doivent être avertis au début de l'année des modalités pratiques de ce contrôle. Lorsqu'une matière est évaluée uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de la

matière est inférieur à 13h ou dans le cadre des UEL, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de l'enseignant concerné (au plus tard lors du T.D. suivant) et au Service des Examens. Si la justification est acceptée, l'étudiant pourra selon les cas être dispensé de l'épreuve ou se voir offrir une épreuve de remplacement. Une liste d'émargement manuelle doit être établie et remise au Service des Examens.

- Dans le cas de contrôle continu « massé », la surveillance de l'épreuve s'effectue dans les mêmes conditions que pour les contrôles terminaux.

6) Rédaction d'un mémoire, rapport ou dossier...

L'étudiant doit prendre conscience que le plagiat est une fraude aux examens et passible de sanction disciplinaire. L'étudiant est tenu d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de tous ses rapports, mémoires ou dossiers.

L'engagement de non plagiat est libellé ainsi :

Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire. Signature :

Validation et résultats

1) Transmission et traitement des notes

- Chaque correcteur et examinateur devra transmettre les notes des épreuves se déroulant sous forme de contrôles continus et par des examens terminaux au Service des Examens, dans un délai fixé par l'administration, en accord avec le Président du jury, afin de permettre à ce dernier de préparer les délibérations.

- Le report des notes sur le procès-verbal et la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du Président du jury aidé par le secrétariat chargé des examens.

- Le Président du jury doit veiller à ce qu'un délai raisonnable soit laissé aux correcteurs.

2) Délibération du jury

Modalités de désignation et composition :

- Tous les enseignants intervenant dans la formation peuvent assister au jury mais n'ont voix délibérative qu'uniquement les membres du jury désignés par le président de l'université. En effet la désignation du jury relève de la compétence du Président de l'Université.

- Un jury est constitué au maximum de 16 personnes pour la licence et de 10 personnes pour le master:

enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs participant à la formation et des intervenants extérieurs. Le jury de licence professionnelle est composé pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. La présence au jury est obligatoire et toute absence doit être motivée même si le quorum est respecté.

- Le jury peut délibérer malgré l'absence de certains membres sous réserve de respecter le quorum de 8 membres, dont au moins 4 enseignants-chercheurs ou enseignants pour la licence et un quorum de 5 membres dont au moins 3 enseignants-chercheurs ou enseignants pour le master.

- Une convocation est envoyée par le Président du jury précisant la date et le lieu de la délibération.
- Le nom du Président, la composition du jury et la date d'affichage des résultats sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves (circulaire du 1er mars 2000).
- La participation au jury fait partie des obligations de tous les enseignants.
- Le jury doit pouvoir disposer de l'ensemble des notes aux UE et aux matières.

- le président de jury doit être le même pour toute la mention d'un diplôme.

Rôle :

- En Licence et Master, un jury semestriel (composé selon les modalités ci-dessus) délibère à l'issue de chaque session de chaque semestre à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux de chaque semestre.
 - En L2, un jury délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de DEUG (dans le cas où un étudiant en aurait expressément fait la demande).
 - En L3, un jury délibère sur l'attribution du diplôme de licence en fin de semestre 6 et éventuellement en fin de semestre 5 pour les étudiants redoublants. Les jurys seront alors identiques aux jurys des semestres correspondants.
- Les jurys de 2nde session des semestres 2 et 4 pourront délibérer sur les résultats de l'année (respectivement, L1 et L2).
- En M1, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de Maîtrise à la demande de l'étudiant.
 - En M2, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme de Master et décide d'un redoublement éventuel.

3) Communication des résultats et contentieux

(arrêté du 9 avril 1997)

- La liste des reçus au semestre et au diplôme est communiquée par voie d'affichage. Les relevés de notes sont désormais prioritairement accessibles sur l'ENT de l'étudiant. Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies. Ce dispositif ne concerne pas les concours.
 - Au cours de la délibération, le Président du jury établit un calendrier de consultation des copies, dossiers et mémoires. Le calendrier est affiché au moment des résultats semestriels, pour permettre aux étudiants de consulter leur copie d'examen en présence des correcteurs ou du responsable de l'épreuve ou du Président du jury. Les copies sont ensuite confiées au service des examens de la composante, pour les archivages réglementaires.
 - A l'issue de la délibération, les membres du jury signent le procès-verbal.
- Les étudiants peuvent :
- avoir un entretien avec un enseignant et/ou le Président du jury.
 - demander, à leurs frais, une reproduction de leur copie.
- Le Président du jury reçoit les contestations de résultats ou les demandes de rectification de note après l'affichage des résultats, par écrit et dans un délai de deux mois. Il peut modifier les notes erronées suite à des erreurs matérielles de transcription. Toute autre modification nécessite une nouvelle réunion du jury dans la composition identique qu'il lui appartient de convoquer dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un concours, ou de la délivrance d'un diplôme avec classement, cette nouvelle réunion est obligatoire pour toute modification.
 - Toute attestation de réussite à un diplôme devra être établie et délivrée par le Service des Examens trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande.
 - Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai inférieur à 6 mois (circulaire ministérielle n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000).

Fraudes aux examens

1) Prévention des fraudes

- Au début de l'épreuve, les surveillants veillent au respect des consignes relatives à la discipline de l'examen : interdiction de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve, de garder un téléphone portable allumé dans la salle d'examen, de conserver auprès d'eux, cartables, sacs, pochettes, documents divers (ils doivent être déposés à l'entrée de la salle).
- Les surveillants sont invités à rappeler aux étudiants que toute fraude ou tentative de fraude commise dans une épreuve peut entraîner pour l'étudiant concerné la traduction devant la section disciplinaire de l'Université qui peut prononcer la nullité de l'épreuve, d'un groupe d'épreuves ou de la session. Il peut être aussi l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

- La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.

2) Procédure à respecter en cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude par le surveillant

Suivant l'article R811-10 du code de l'éducation, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur, des mesures doivent être prises :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1er et 3 du décret n°85-827 du 31 juillet 1985 (le Président de l'Université).

- La section disciplinaire est saisie par le Président de l'Université.

3) Procédure à respecter quand la section disciplinaire est saisie par le jury et l'administration

- Conformément à l'article R811-13 du code de l'éducation, dans le cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal prévu à cet article, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois aucun certificat de réussite, ou de relevé de notes ne peut être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

- Si l'examen comporte un second groupe d'épreuves, les candidats sont admis à y participer si leurs résultats le permettent, tant que la commission disciplinaire n'a pas statué.

- Cela signifie que le jury ne peut prendre lui-même de sanction ni même invalider une épreuve. C'est à la commission disciplinaire qu'il appartient éventuellement de le faire.

En conséquence le jury, informé de la saisie de la section disciplinaire, ne se prononce que sur l'ensemble des résultats soumis à sa délibération (l'épreuve incriminée ayant été corrigée et notée). La notification de sa décision est suspendue jusqu'à la décision de la section disciplinaire.

- En cas de sanction, conduisant au minimum et automatiquement à la nullité de l'épreuve, une nouvelle délibération du jury portant sur les résultats obtenus par l'intéressé, devra être provoquée.

4) Procédure disciplinaire

- L'instruction : une commission (formée de deux enseignants et un étudiant) est chargée d'établir les faits par tous les moyens qu'elle juge propre à l'éclairer. Elle doit convoquer l'intéressé qui peut se faire accompagner de son défenseur, afin d'entendre ses observations. Dans cette phase, la commission peut solliciter tous les témoignages. La commission établit un rapport transmis au Président de la section.

- Le jugement: une formation de jugement composée de 6 enseignants et de 6 étudiants se réunit pour décider de la sanction. De nouveau, l'intéressé est entendu, accompagné du défenseur de son choix ainsi que les témoins éventuels. La commission délibère et met au vote la sanction qui doit être approuvée à bulletin secret à la majorité des présents.

- Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement

- le blâme

- l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examen.

Les notes aux unités d'enseignement ou matières, acquises en 1ère session et conservées en 2ème session sont considérées comme faisant partie des résultats de la 2ème session. Dans le cas de tentative de fraude en 2ème session et cas d'annulation de cette deuxième session; elles sont également considérées comme annulées.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les deux mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les composantes.

Charte des examens votée à la commission
Formation et Vie universitaire du 2 mai 2017

Charte anti-plagiat de l'Université d'Angers

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1^{er}

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source. Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle). La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques. Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui. Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

Charte du bon usage de la messagerie

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines. Elle a pour objectif de favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants ; combattre la pression et le stress au quotidien ; préserver le temps professionnel et privé de chacun ; améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée.

1. Evitez les mails entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires :
→ utilisez l'outil « Sendlater (envoyer plus tard) » de votre messagerie pour un envoi différé ou placez le message en attente dans vos brouillons.
2. Ne répondez pas instantanément. Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.
3. Limitez le nombre de destinataires
→ privilégiez les listes de diffusion ou adresses génériques : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés depuis votre adresse étudiante
→ ciblez la personne ressource qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)
→ évitez de répondre à tous, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.
4. Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis. Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :
→ renseignez précisément l'objet du message
→ priorisez votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « important » « pour information » « urgent » « confidentiel » « personnel »...
→ ne traiter qu'un sujet à la fois
→ précisez votre nom, votre formation et année, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité
→ utilisez une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés
→ restez vigilant sur les formules de politesse, même brèves, en début et fin de message : « Respectueusement » est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.
→ relire, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail
5. Suivez la voie hiérarchique
→ pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens : contactez votre gestionnaire de scolarité
→ pour des demandes pédagogiques: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département
→ pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement : contactez le responsable administratif
→ pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen : contactez le responsable administratif.

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018/2019
Adopté au conseil de gestion du : 16 avril 2018

COURS

	Début	Fin
Semestres impairs (L et M)	Lundi 10 septembre 2018	Samedi 22 décembre 2018 après les cours (Pour les L3 mardi 11 décembre 2018)
Semestres pairs (sauf M)	Lundi 21 janvier 2019	vendredi 3 mai 2019 après les cours
	Semaine de rentrée Lundi 3 septembre au vendredi 7 septembre 2018	

EXAMENS L et M

	1ère session	2ème session
Semestres impairs	L3 : Lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018 Autres : Mercredi 9 au vendredi 18 janvier 2019 *	Mercredi 19 juin au Mardi 2 juillet 2019
Semestres pairs	Jeudi 9 mai au vendredi 17 mai 2019 * hors formations professionnelles à calendrier spécifique.	Licence : Mercredi 19 juin au Mardi 2 juillet 2019 Master : début septembre 2019

CONGÉS UNIVERSITAIRES

Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
Fin des cours samedi 27 octobre 2018, reprise lundi 5 novembre 2018	Fin des cours samedi 22 décembre 2018, reprise lundi 7 janvier 2019	Fin des cours samedi 16 février 2019, reprise lundi 25 février 2019	Fin des cours samedi 13 avril 2019, reprise mardi 23 avril 2019

DATES À RETENIR

2018		2019	
Septembre	Octobre	Décembre	Février
<u>Mardi 4 septembre</u>	<u>Lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018</u>	<u>Samedi 1er décembre</u>	<u>Lundi 11 au vendredi 15 février 2019</u>
Rentrée solennelle	Campus Day	Cérémonie Licences Pro et Masters	Journée Portes ouvertes
	M'essayer c'est m'adopter		M'essayer c'est m'adopter
	Journée à définir ultérieurement		Journée Etudiants/Métiers